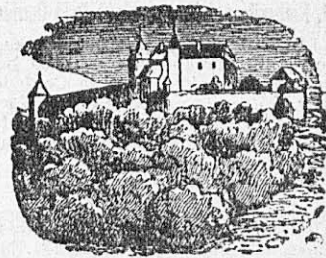




LA GRUYÈRE



Journal indépendant, politique et agricole

paraissant les mardi, jeudi et samedi.

Supplément bimensuel gratuit : « L'ÉCHO LITTÉRAIRE »

ABONNEMENTS

Suisse 1 an Fr. 9.—
6 mois » 4.50
Etranger 1 an » 16.—
6 mois » 8.—
payable d'avance.

Prix du numéro : 10 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste moyennant 30 cent. en plus.

Téléph. Appart. : 197

Imprimerie et Administration : Rue de la Sionge, Bulle.

Téléph. Bureau : 150

HORAIRE B.-R. : Bulle, arr. 8^h, 11^h (d. j. l. 14^h), 14^h, 20^h, (22^h) — Bulle, dép. 6^h, 9^h (10^h) 13^h, 18^h (20^h)

ANNONCES

Canton de Fribourg 20 cts.
Suisse 25 »
Etranger 30 »
Annonces mortuaires et rétractations 30 »
Réclames 50 »
S'adresser à Publicitas S. A. suisse de publicité

En marge du Parlement

L'affaire Abt.

« La Gruyère » a relaté en son temps l'incident qui se produisit dans l'avant-dernière session du Conseil national entre la presse parlementaire et M. Abt, avocat argovien, mandataire du parti agraire, et actuellement vice-président de notre « Chambre des représentants ».

Le bouillant député avait soupçonné la presse de vénalité et ne lui avait point ménagé des qualificatifs malsonnants, ainsi qu'il l'avait fait du reste avec ses confrères à une certaine occasion.

Il est regrettable d'avoir à épiloguer sur des incidents aussi désagréables et indignes d'une démocratie. Nos pères nous avaient habitués à autant de fermeté, mais allié aux règles du savoir-vivre. Car, ce qui fait la force d'un citoyen, comme d'une nation, ce n'est point l'incorrection de ses manières, mais bien plutôt la valeur de son caractère, la sûreté de son jugement et l'équilibre de son humeur. On peut admettre encore un trait d'esprit, quand il est bien placé, mais il serait imprudent de laisser se perpétuer de tels écarts de langage. Aussi faut-il espérer que la leçon donnée au député argovien ne soit point perdue. Laissons aux représentants des communistes la triste gloire de déplorer l'éloquence parlementaire.

M. Abt s'est fourvoyé, et carrément. Loin de nous la pensée d'affirmer que certaine presse n'a jamais dépassé la norme d'une sage retenue dans ses commentaires sur l'activité du Parlement. Il y aura toujours des excès, dans un pays où le principe de la liberté de la presse est inscrit au frontispice de la Constitution. Convenons cependant que la Suisse est un des Etats dans lequel la bonne tenue des journaux fait règle : On se dispute, mais on se dispute en général en termes convenables. Le résumé de la scène faite aux journalistes par M. Abt a d'ailleurs son dénouement dans la récente élection qui vient de le porter au fauteuil de la vice-présidence du Conseil national. Nous regrettons, au surplus, que le comité central de l'Association de la presse suisse ne se soit pas montré plus ferme et qu'il n'ait pas fait pression pour que le groupe agrarien présente au poste qu'occupe M. Abt un autre candidat, dont la ligne de conduite eût été plus conforme à nos traditions d'ordre et de mœurs bien placées. L'exemple qu'on vient de donner en portant aux honneurs un homme qui a tout fait pour qu'on l'en éloigne est un précédent dangereux.

L'incident est clos. Une adresse de la presse fédérale au Conseil national soulève seulement la légèreté des propos du vice-président actuel du Conseil national, qui vient de dénier à ses propres paroles la portée qu'on leur attribuait dans le public et de prouver son ignorance par une renonciation à l'immunité parlementaire qui n'a aucune valeur légale.

Il serait à souhaiter que des mesures soient prises en vue de soustraire l'activité politique du pays aux mœurs détestables introduites depuis un certain temps chez nous par les extrémistes de tout acabit.

On peut être bon politicien, excellent citoyen surtout, sans recourir à l'injure et à la trivialité.

Les crédits pour l'aviation.

Le Conseil national a commencé, à l'heure où nous écrivons, la discussion du budget militaire, principal objet, en somme, de sa présente session. On sait en effet à quelles polémiques passionnées les chiffres prévus ont donné lieu.

Nous avons dit qu'au début nous avions éprouvé des sentiments mitigés quant à l'opportunité de l'augmentation des crédits

supplémentaires en faveur de l'achat de matériel d'aviation et d'équipement. Les circonstances difficiles que nous traversons au point de vue économique et la situation de nos finances semblent en effet devoir dicter une circonspection dans le budget de nos dépenses. Maintenant que, mieux au courant de la mentalité générale européenne et du rôle que joue l'armée suisse sur l'échiquier des états-majors, les milieux informés viennent de nous éclairer sur la portée des achats en perspective quant à notre sécurité nationale, nous comprenons que, malgré leur désir de pratiquer une politique d'économie, nos « pères conscrits » acceptent encore le sacrifice qu'on leur demande. Mieux vaut en effet verser encore une fois l'obole de quelques millions, puisqu'elle suffit à nous assurer presque certainement contre une invasion possible, que de payer fort cher, plus tard, notre imprévoyance. C'est une prime à l'assurance contre la guerre qu'il convient à un peuple libre de payer.

Comme on vient de le souligner au Conseil national, la situation est si incertaine que les socialistes de tous les pays voisins ont voté les crédits militaires qu'on leur demande. Il serait mal à la Suisse, dont l'armée joua un rôle de premier plan en 1914, de forfaire à sa défense et de dégarnir ses frontières. Nous ne voulons être en état de faire face à toute attaque brusquée. Et, pour cela, il faut que nous soyons en forme, et qu'on le sache : La valeur et le succès ne dépendent pas que du nombre!

A ceux qui nous représentent à Berne de prendre leurs responsabilités.

Petite Revue

ÉTRANGER

La France cherche un gouvernement.

Les tentatives de M. Pierre Laval, sénateur des Basses-Pyrénées, se sont encore heurtées à l'intransigeance formelle des valoisais, qui se sont réunis dans une importante séance. M. Daladier et ses acolytes ont décidé, non sans une certaine nervosité, de mettre définitivement à la porte M. Tardieu et son groupe. Le « Temps » écrit avec raison à ce sujet : « Il y a quelque chose de pénible à voir, dans notre démocratie, l'un des plus grands partis constitutionnels nels traité comme un pestiféré, sous prétexte qu'il est condamné par l'orthodoxie radicale... » Disons tout net que ce ne sont pas là des gestes dignes d'une vieille démocratie parlementaire comme la nôtre, que ce ne sont pas là des mœurs républicaines. Il faut absolument qu'on en finisse avec ce jacobinisme d'estaminateur, avec ce Césarisme de mare stagnante qui veut instituer dans la république un régime de castes et des dirigeants de droit divin.

L'Union républicaine démocratique, qui fournit à la France des hommes politiques de première valeur, n'a jamais prononcé d'exclusive contre le groupe dont M. Daladier dirige les destinées. On comprendrait mal, dès lors, l'attitude des radicaux-socialistes, s'il n'y ressortait clairement de leurs ordres du jour divers qu'ils veulent pour eux tout le pouvoir, du moins tous les portefeuilles importants, et qu'ils n'en entendent céder aucun aux républicains de droite. Or, on se souvient de la constitution du cabinet mort-né Chaulemps, lors d'une récente crise ministérielle : il ne se trouve aucune majorité à la Chambre pour donner son appui à une combinaison des gauches. C'est donc vers une impasse absolue qu'on se dirige, en France, si l'on veut à tout prix tenir compte de la volonté du Sénat, lorsque ce dernier a refusé sa collaboration à M. Tardieu. En arrivera-t-on à la dissolution du Parlement ? Il n'en est pas question encore, mais l'éventualité en apparaît de plus en plus probable, à moins que leur puissante personnalité permette à M. Briand ou à M. Poincaré de dominer la situation et d'obtenir les collaborations nécessaires. Le malheur est que,

pour le moment, ni l'un ni l'autre ne sont décidés à « rentrer dans la fournaise ».

Décidément, le parlementarisme « à la proportionnelle » se fait une bien mauvaise presse, dans certains des pays qui nous environnent. Et c'est regrettable à tout point de vue.

Au fond de l'antrax soviétique.

Les journaux ont annoncé, ces jours derniers, le décès tragique de M. Levin, premier secrétaire de l'ambassade soviétique à Rome.

Il est impossible, naturellement, de contrôler le détail du drame. On a trouvé le diplomate étendu dans son lit, à demi dévêtu, dans une mare de sang. Un revolver gisait auprès de lui et la mesure de la victime était trouée par la balle meurtrière.

Une communication officielle d'Italie annonce que M. Levin, qui avait eu un enfant de sa première femme, dont il vivait séparé, avait contracté un second mariage. Sa deuxième femme est morte il y a un certain temps et le secrétaire d'ambassade se montrait très affecté de ce deuil. Il semblait « appeler la mort » afin de rejoindre sa femme. Cette explication sentimentale d'un drame qui n'est pas le premier de son genre ne dupe évidemment pas tout le monde et la presse fait à son sujet des réflexions multiples. M. Levin, assure-t-on, n'était plus persona grata auprès des maîtres de Moscou et il craignait d'être rappelé dans la capitale rouge. Et l'on sait d'autre part par quels moyens les représentants du « prolétariat conscient et organisé » savent se débarrasser des personnes qui ne sont plus dans leurs bonnes grâces.

Quoi qu'il en soit, un mystère de plus pèse sur le sort des diplomates russes que leur séjour sur le sol étranger a rattachés à la vieille forme de notre civilisation.

On apprend à ce moment que le chef de la police roumaine a été assassiné à Bucarest. L'un des meurtriers est sous les verrous. La victime, M. Hageninski, avait joué un rôle de premier plan dans la découverte récente d'une association d'espionnage soviétique en Roumanie.

La sûreté générale roumaine confirme, dit le « Petit Parisien », la découverte à Galatz d'une organisation terroriste soviétique. Au cours des opérations, un agent roumain a été attaqué et grièvement blessé. Six terroristes ont été arrêtés et l'on a découvert dans leurs vêtements des explosifs divers. Ils ont avoué être les auteurs de plusieurs attentats commis au printemps dernier en Roumanie. Au cours de ses perquisitions, la police a découvert des matières explosives destinées à être mélangées au charbon des locomotives dans le but de provoquer des accidents. Le siège central de l'organisation terroriste serait à Kiew, où existe une « Ecole de terrorisme » d'où sortent les éléments préparés à la perfection à l'exercice de leur « métier ».

Les terroristes arrêtés se rendaient en Russie tous les quinze jours pour faire rapport sur le résultat de leur activité.

Sera-t-on bientôt édifié sur les méthodes bolchévistes ? Et n'est-ce pas la première fois qu'on entend parler dans un pays européen, en plein XX^{me} siècle, d'une Ecole de terrorisme ?

La commission préparatoire du désarmement.

Après une existence plus ou moins agitée de cinq ans, elle a, mardi soir, clos ses travaux et consacré sa dernière séance à souligner l'effort accompli et les résultats acquis. Le délégué russe, M. Louatcharsky, a déclaré ne plus rien vouloir savoir de la Société des nations. M. Masigli, délégué français, lui répondit, non sans ironie, puis le vicomte Cecil, au nom de l'Angleterre, et M. Gibson, au nom des Etats-Unis, présentèrent l'un après l'autre leurs félicitations les plus vives à M. Paul-Boncour et à M. Masigli, « qui ont maintenu avec beaucoup de succès toutes les bonnes traditions de la diplomatie française ». Cette preuve de solidarité, cette déclaration franche et nette a produit une vive sensation au sein des délégations, dont la plupart, d'ailleurs, partagent absolument ce point de vue.

On entendit encore divers membres de la commission, puis M. Loudon, président, dit

toute la satisfaction qu'on éprouve d'avoir enfin abouti à une entente qui va prochainement faire l'objet de discussions et d'une ratification définitive, espérons-le, à la conférence du désarmement.

Pourvu que les solennels engagements que l'on va prendre soient sincères et que chacune des parties contractantes tienne sa parole!

Les crises diverses.

Toutes les nations, en Europe notamment, souffrent du déséquilibre de la situation économique mondiale. Il appartient à celles qui sauront le plus rapidement se retourner et s'adapter aux circonstances nouvelles d'obtenir que les conséquences de cette instabilité ne se fassent pas trop durement et surtout pas trop longuement sentir.

La France semble avoir résisté avec plus de bonheur que certains peuples, grâce aux heureuses proportions de sa production prise dans son ensemble. Or, divers incidents témoignent d'une certaine agitation significative : signalons au premier rang l'émotion soulevée dans les milieux parlementaires par l'affaire Oustric et l'intervention officielle du gouvernement dans le sauvetage de la banque Adam. Il faut donc croire qu'il est fort difficile d'échapper complètement à ces phénomènes de portée générale.

Il y a plus encore. M. Duchemin, président de la Confédération générale de la production française, parlait l'autre jour devant le comité national de la Chambre de commerce internationale. Il soulignait, comme quelques jours auparavant M. Tardieu, le rôle de l'agriculture française au point de vue de l'équilibre du marché national. L'orateur attribue essentiellement le malaise qui suit la guerre à deux facteurs : la surproduction de certaines marchandises dans telles ou telles régions, la manie de la spéculation et du gain facile. « Aujourd'hui », affirme l'orateur, il s'agit, dans la souffrance, de payer ces erreurs et de rajuster les organes d'une machine déréglée ».

M. Duchemin croit que le premier stade de l'effort à fournir consiste à préserver d'abord, puis à reconstituer la puissance d'achat des populations agricoles. Il adjure les industriels de marcher dans cette voie, qui leur sera à eux-mêmes favorable. Puis il fait appel à la « discipline des crédits ». L'argent qu'on peut prêter ne doit pas l'être presque entièrement pour la spéculation. Discipline enfin de la production, qui doit être conforme à la demande tant pour la quantité que pour la qualité et la répartition des produits et la discipline des tarifs, dont la hausse ou la baisse irraisonnée sont une cause de confusion et de désordre. Ce programme est excellent partout. Le difficile sera sans doute de l'appliquer, encore que la chose soit possible, pour un peuple fort et bien décidé à ne point se laisser submerger par les événements.

SUISSE

La politique à Genève.

Au conseil municipal de Genève, M. Jacques Brun, démocrate, a été élu président en remplacement de M. Frédéric Martin, qui passe au Conseil d'Etat, par 20 voix, contre 12 qui sont allées au candidat socialiste, M. Robin.

On signale encore qu'une assemblée fort houleuse a eu lieu à la Salle communale de Plainpalais, où M. Oltramare, directeur du *Pilori*, donnait une conférence. M. David Moriaud, fils de M. Moriaud, ancien conseiller d'Etat, pénétra dans la salle avec des amis et siffla l'orateur. La majorité étant favorable au conférencier, conspu les intrus en s'écriant : « Vive Oltramare, à bas Moriaud ».

M. Oltramare a combattu vivement la politique des radicaux et celle des socialistes et lancé de violentes attaques contre les grands bazars juifs.

(Réd. — On sait que MM. Moriaud et Oltramare sont les deux candidats en présence pour l'élection complémentaire au Conseil d'Etat de dimanche).

EL
S
oël.
SÈES
AS
15 3
nd'ru

Marsens

Croix-Blanche
3 h. et à 8 h.
DES FUSEAUX
CUVIER
BELET
CHANTS
Fr. 2.—, 1.50, 1.—
0 cent. 1537

h, BULLE
e, à 20 h. 30
ère-loto
la
aliens de Bulle.
— Bon orchestre
Le Comité.

AUD

omé, BULLE
ce militaire.
roc samedi.

Weber

1-
CS
1-
CS
Weber
Grande
de TABACS SUPERIEURS
MENZIKEN

obiles roulant en
FIAT.

Garage Red
un grand nombre
nties révisées.

etc. à partir de

ous les types à par-

en et Taxis.
S. A.
Téléph. 24.417.

NE -

Lettre de Berne.

« Caveant Consules »

Dans une brochure intitulée « Chemins de fer et automobiles », qui vient de sortir de presse, la Direction générale des CFF expose d'une façon circonstanciée la situation résultant de la concurrence entre l'automobile et le chemin de fer et envisage les moyens de remédier à un état de choses qui pourrait devenir finalement fort préjudiciable aux intérêts bien compris de l'économie générale de notre pays.

La Gruyère, qui a déjà consacré deux articles intéressants à cette brochure, semble voir, à tort selon nous, dans les mesures envisagées, des « entraves à la circulation automobile », un « renforcement de la bureaucratie », etc. Tel n'est cependant pas le cas, croyons-nous, et telles ne sont assurément par les intentions des chemins de fer fédéraux. Ce que ceux-ci demandent surtout, c'est de pouvoir lutter librement et armes égales avec le camion.

Qu'en est-il à ce sujet ? En vertu de la loi sur les transports, le chemin de fer est tenu d'effectuer tout transport de marchandise, quelle qu'en soit la nature, moyennant que celui-ci soit possible eu égard aux moyens ordinaires de transport. Il doit faire circuler, à des intervalles déterminés et suivant un horaire fixe, un nombre donné de trains, peu importe qu'il y ait ou non des voyageurs et des marchandises à transporter. Il doit construire et entretenir lui-même sa propre voie.

En revanche, le camion est libre de transporter telle marchandise qu'il lui plaît, d'accepter et de refuser telle autre, dont le transport lui paraît peu intéressant. Il n'est pas tenu d'avoir un horaire fixe et peut organiser ses courses comme bon lui semble et selon les besoins. Il ne participe que partiellement à l'entretien de la route. Cet entretien exige, en Suisse, fr. 110 millions par année, dont 73 millions sont imputables à l'automobile. Or, les impôts sur les autos et les droits sur la benzine ne couvrent que le 63 % de cette somme (46 millions). La différence, soit 27 millions, est supportée par les contribuables, donc aussi par ceux qui ne possèdent pas d'autos.

Quelles sont les revendications du chemin de fer ? Celui-ci demande pour lui et pour le camion l'établissement de bases juridiques analogues, c'est-à-dire, pour le camion : réglementation de la durée du travail des chauffeurs, comme cela s'est fait en son temps pour les entreprises de transport et pour les fabriques ; pour le chemin de fer : restriction à apporter à l'obligation de transporter, faculté d'élaborer des tarifs permettant la concurrence.

Ce que l'on ignore en général dans le public, c'est que tout le système tarifaire des chemins de fer est basé sur la valeur des marchandises, c'est-à-dire que les marchandises de peu de valeur paient des taxes extrêmement réduites, calculées souvent même en dessous de la moyenne du prix de revient (c'est pourquoi ces marchandises ne sont pas intéressantes pour le camion), tandis que les marchandises de grande valeur paient les taxes les plus élevées, celles-ci devant, comme de juste, compenser celles-là. Or, qu'arrivera-t-il si le camion devait accaparer toujours davantage ces derniers transports, au détriment du chemin de fer ? Car, comme nous l'avons dit, le camion n'étant pas astreint à l'obligation de transporter, il a la faculté d'exercer un choix parmi les marchandises à transporter et ce choix se portera tout naturellement sur des marchandises peu encombrantes et faciles à manutentionner. Or donc, il arrivera ceci : que le chemin de fer sera contraint de renchérir le prix de transport de certaines marchandises expédiées en masse (charbon, matières brutes, matières premières en général, etc.) aux dépens de l'économie générale de notre pays. Et pourra-t-on lui faire grief de procéder ainsi ? Assurément pas, car en pratiquant de la sorte il ne fera que sauvegarder ses propres intérêts qui sont, en même temps, ceux de la nation. Si on l'en empêchait, on porterait alors un coup sérieux à la fortune publique de deux milliards six cents millions de francs, représentés par les chemins de fer fédéraux, fortune qui ne se trouve pas seulement en mains de capitalistes, mais aussi en mains de gens de condition moyenne.

Qu'on songe en outre que les milliers d'automobiles qui circulent en Suisse, ainsi que la benzine et l'huile qui servent à leur alimentation, sont importées de l'étranger et représentent des sommes énormes, se chiffrent par dizaines de millions, qui s'en vont à l'étranger. Tandis que les chemins de fer font construire locomotives et wagons en Suisse. L'énergie électrique qui alimente les lignes électrifiées provient d'usines suisses, ce qui permet de se soustraire toujours davantage à la tutelle de l'étranger, car le charbon ainsi économisé représente annuellement 20 millions de francs qui, au lieu d'aller à l'étranger, restent en Suisse. Le public en général ne s' imagine probablement pas le rôle que cela joue dans

la balance économique d'un petit pays comme le nôtre, obligé d'importer, à part la houille blanche, la totalité des matières premières nécessaires à ses industries.

Nous avons dit ci-dessus que les contribuables, dont la majorité n'est pas propriétaire d'auto, doivent contribuer par une somme d'au moins 27 millions annuellement à la part incombant à l'automobile dans les frais d'entretien des routes. Ne pourrait-on pas demander à ces bons contribuables, taillables et corvéables à merci, d'en faire autant pour l'entretien de la voie ferrée ? Sinon, pourquoi ne mettrait-on pas à ce propos sur pied d'égalité automobile et chemin de fer ?

« La Gruyère » se demande aussi si les chemins de fer n'auraient rien à réformer chez eux, avant d'imposer une réforme en dehors de leur ménage.

Il faudrait naturellement être au clair sur ce que l'on entend par « réforme ». Si l'on veut parler de « rationalisation », on peut répondre carrément que celle-ci a été poussée à l'extrême limite, à tel point qu'il n'est plus possible à l'heure actuelle d'aller plus loin, vu les exigences toujours plus grandes des usagers du chemin de fer, sans que le trafic en souffrit. Or, veut-on parler de la suppression de la bureaucratie ? Disons à ce sujet que si celle-ci fleurissait sous le règne des compagnies privées et si, fatalement, elle persista encore pendant quelques années après le rachat, elle a maintenant fait place, sous l'impulsion d'hommes nouveaux et énergiques, à des méthodes de travail nouvelles et rationnelles. La bureaucratie est actuellement réduite à sa plus simple expression. Que reste-t-il, dès lors, à faire dans le domaine des réformes ?

Contrairement à ce que d'aucuns pensent, le chemin de fer ne cherche nullement l'anéantissement de l'auto ; ce serait d'ailleurs peine perdue. Au contraire, il en reconnaît toute l'utilité. La brochure dont nous parlons le dit sans ambages : « Le véhicule automobile, quand il occupe la place qui lui revient, est un moyen de transport indispensable à l'économie de notre pays, puisque, dans beaucoup de contrées il complète le réseau ferroviaire et apporte là où le rail fait défaut le mouvement et la vie commerciale, industrielle ou touristique. »

On demande au chemin de fer d'organiser et d'exploiter son réseau commercialement. Or, une exploitation commerciale au sens exact du terme exige une certaine liberté d'action et suppose l'existence de la libre concurrence. En libérant le chemin de fer des entraves que constituent certaines obligations qui lui sont imposées, en lui octroyant davantage de liberté d'action, il lui sera certainement plus facile de concurrencer sérieusement le camion. Mais, à ce moment-là, ne sera-t-on pas enclin à crier : haro sur le baudet ! sous prétexte que le chemin de fer doit servir avant tout à l'économie générale du pays et non à concurrencer, même dans un sens commercial et dans les limites de la légalité, le camion particulier ?

Il n'est pas possible, dans le cadre d'un article de journal, d'exposer, même dans ses grandes lignes, un problème de l'envergure de celui qui nous occupe. Nous avons voulu uniquement, sans être d'ailleurs certain d'y avoir réussi, tenter d'éclaircir certains côtés de ce problème. Car, seule la lecture de la brochure, forte de 140 pages, « Chemins de fer et automobiles » peut donner une idée exacte de l'importance des intérêts en jeu et de la complexité du problème à résoudre. Et en publiant cette brochure, les chemins de fer fédéraux n'entendent pas imposer des « restrictions », ni mettre des « entraves paralysantes » au commerce et à l'industrie, mais ils veulent, par un examen approfondi de la question, apporter leur contribution à l'élaboration d'une réglementation bien comprise — et qui devra nécessairement venir un jour ou l'autre — des rapports de l'automobile et du chemin de fer.

Réd. — Nous enregistrons avec plaisir les explications et le complément d'analyse de notre correspondant de Berne relativement à la brochure « Caveant consules » éditée par les Chemins de fer fédéraux.

Nos lecteurs ont eu ainsi l'occasion de se faire une idée précise de la situation telle qu'elle se présente pour nos C. F. F. et des possibilités d'une réglementation équitable des rapports entre l'auto et le rail.

Société suisse des carabiniers.

Médailles d'honneur.

Beaucoup de membres de la Fédération de la Gruyère ne sont pas encore au clair au sujet des conditions fixées pour l'obtention de ces médailles.

Le Comité central vient de publier à ce sujet les renseignements suivants, qui intéresseront tous nos tireurs et aussi les comités des sections.

a) Délivrance de la grande et de la petite médaille d'honneur. — Tout tireur peut re-

cevoir ces distinctions aussi bien à la distance de 300 mètres qu'à 50 mètres. En conséquence, celui qui a concouru avec succès aux deux distances recevra ces récompenses deux fois. La petite médaille d'honneur ne sera toutefois délivrée qu'aux tireurs n'étant pas encore en possession de la grande médaille. Lorsqu'un tireur obtiendra dans une série un résultat lui donnant droit à la petite médaille et dans l'autre le résultat pour la grande médaille, seule la grande médaille lui sera délivrée.

b) Médailles de maîtrise aux tirs en campagne. — Les tireurs en possession de 8 mentions honorables aux exercices obligatoires et de 4 mentions aux concours de sections en campagne auront droit à la médaille de maîtrise de tir en campagne de la Société suisse des carabiniers. La mention délivrée à l'occasion du concours fédéral de sections en stand de 1927/28 est assimilée à celle du concours de sections en campagne. On ne tiendra compte que des mentions des années 1921 et suivantes.

c) Délivrance des mentions honorables. — La mention honorable pour les exercices obligatoires est délivrée pour résultats à partir de 132 points et touchés. Les vétérans obtiennent 3 points de bonification. Il est toutefois imposé la condition que l'exercice d'armée n'aura pas été renouvelé et que le tireur aura obtenu aux exercices 4 et 5 le nombre de points minimum prévu au règlement. Il n'est pas permis de répéter l'exercice en vue d'obtenir les conditions exigées pour la mention, lorsqu'on n'a pas réussi le premier exercice. En revanche, il est permis au tireur d'exécuter, avant le programme obligatoire, autant d'exercices préparatoires qu'il voudra et de ne passer au programme obligatoire que lorsqu'il se sentira convenablement entraîné.

Tout tireur a la faculté d'exécuter à son gré, entre ces exercices, des exercices libres, avec cartouches achetées. Les exercices 4, 5 et 6 ne peuvent pas être interrompus.

La mention honorable pour le concours de sections en campagne ne peut être délivrée qu'aux concours de sections en campagne de la Société suisse des carabiniers et seulement pour les résultats fixés par le règlement. Au concours de sections en campagne 1930/31, la mention honorable sera remise pour les résultats de 68 points et plus et touchés. Les vétérans obtiennent 2 points de bonification. Cette mention ne peut pas être délivrée pour des concours cantonaux ou de districts.

ÉCHOS ET NOUVELLES

La grande peur du roi du désert

Le roi des animaux est souvent affolé pour un rien. On en cite maints exemples, tel ce fait rapporté par un explorateur ayant séjourné en Afrique orientale où les lions abondent.

Un « banyan » (marchand hindou) qui, assez imprudemment d'ailleurs, avait résolu de gagner, alors que la nuit allait tomber, un de ses magasins, situé quelque part dans un hameau du Kenya, cheminait paisiblement sur son âne lorsque, tout à coup, un lion, sortant d'un fourré, bondit sur le malheureux qu'il fit rouler à dix pas, avec sa monture. Le fauve allait saisir le banyan pour le déchirer lorsque ses griffes s'accrochèrent à un cordon retenant deux bidons en fer-blanc, vides, suspendus au pommeau de la selle et qui avaient contenu de l'eau potable. Empêtré dans les attaches, littéralement affolé par les bruits de casseroles vides que provoquait le moindre de ses mouvements, le ravisseur bondit dans la brousse, laissant là le brave Hindou qui, plus mort que vif, se hâta de grimper sur un arbre où, tremblant de tous ses membres, il attendit le jour. Quant à l'aliboron, il avait détalé au triple galop et réussi à atteindre, sans encombre, son étable.

Inutile d'ajouter que le banyan, dès lors, renonça aux excursions nocturnes.

Ce que mangent les animaux.

Un éléphant adulte consomme chaque jour 25 à 30 kg. de foin. Il faut, par surcroît lui donner du son, de l'avoine, des légumineuses, quelques fruits, du lait, etc.

Un grand singe anthropoïde réclame de même un litre de lait, un ou deux œufs, deux livres de pain, de la confiture, de la verdure (salade, choux, carottes), des bananes, des oranges, des pommes, des fruits secs variés et des biscuits.

Les oiseaux demandent également des aliments choisis : pain, lait, œufs, fruits, coquillages ou poissons.

Le Zoo de Londres utilise notamment 175.000 bananes, 2 tonnes de raisins, 10 tonnes de biscuits, et tout le reste à l'avantage.

Une aviatrice qui a du « cran ».

On annonce de Belmonte que l'aviatrice anglaise miss Spooner, qui effectuait le raid Londres-Le Cap, a été précipitée dans la mer par suite d'une panne de moteur près de la gare de Belmonte Calabre.

L'accident s'est produit pendant la nuit.

Après deux heures d'attente, personne n'ayant entendu les cris jetés, l'aviatrice, laissant son compagnon, le capitaine Edwards, s'élança à la nage et réussit à gagner la plage. Le personnel de la gare fut alarmé et, avec l'aide de pêcheurs, le capitaine Edwards put être sauvé. L'appareil, sérieusement endommagé, a dû être remorqué jusqu'à la plage.

Un athlète abyssin.

Quand il eut vaincu les ras révoltés contre l'impératrice Zaoditou, raconte « Gringoire », le ras Tafari les rassembla dans la cour du palais, exigea leur soumission complète et l'abandon de toutes leurs prétentions à l'hégémonie. L'un d'eux refusa, et sa rébellion menaçait d'entraîner les autres. Alors, il déchira ses vêtements, découvrant un admirable corps athlétique, et défia son adversaire, plus grand, en combat singulier. D'une détente souple de ses jambes nerveuses, il fut d'un bond sur lui, comme une panthère. Un instant après, l'autre mordait la poussière et demandait grâce.

L'ayant vaincu, il le fit décapiter sur l'heure.

— Tant il est vrai, dit-il, qu'un vrai prince d'Éthiopie ne doit jamais survivre à sa défaite.

Ayant ainsi raffermi le pouvoir de la reine, il accepta d'elle le titre de Negus, qui correspond à celui d'intendant général, avec succession éventuelle.

La plus vieille blague.

Le général anglais Sir Henry Rawlinson, fils du célèbre archéologue de ce nom, vient de publier ses mémoires. L'auteur raconte entre autres que son père se plaisait à conter l'anecdote que voici :

Un homme avait eu tellement de malheurs qu'il s'était décidé à en finir avec la vie. Quelques heures plus tard, un passant l'aperçut suspendu à un arbre par une corde qui lui enserrait la taille.

— Que fais-tu là ? lui demanda le passant.

— Je suis en train de me pendre, répondit l'autre. Je veux mourir !

— Mais tu n'y parviendras jamais si tu laisses la corde autour de ton corps. Il faut la passer autour de ton cou !

— J'y ai bien songé, répliqua le désespéré. Seulement, si je le faisais, je ne pourrais plus respirer !

« Cette histoire, disait l'archéologue Rawlinson, est la plus vieille blague que je connaisse. Je l'ai découverte dans un écrit cunéiforme babylonien datant d'au moins 4000 ans ».

Le triomphe de la femme.

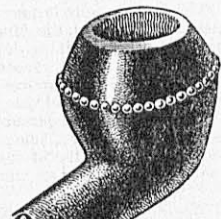
L'autre jour, un monsieur se présentait dans l'un des plus luxueux hôtels de Paris et déclarait au directeur de l'établissement être secrétaire d'une princesse étrangère, laquelle avait l'intention de s'installer dans la maison. Il ajouta que la princesse voyageait dans le plus strict incognito et ne ferait connaître son nom qu'au ministre de l'intérieur.

Le lendemain, la princesse, le visage voilé, arrivait et gagnait aussitôt l'appartement mis à sa disposition. Inutile de dire que les mets les plus délicats lui furent servis.

Le jour suivant, la noble étrangère convenait à sa table de nombreuses personnes de sa connaissance qui firent, le matin et le soir, de pantagruéliques repas. Cependant, le directeur, pris de soupçons, résolut d'éclaircir le mystère. Il se rendit donc auprès de la dame et la pria de bien vouloir indiquer son nom.

— Mon nom, répondit l'interpellée, est celui du propriétaire de cet hôtel ! Je suis sa femme. Nous sommes séparés depuis sept ans, mais j'ai décidé de revendiquer mes droits dans la maison de mon mari !

Le directeur s'en fut aussitôt aviser le propriétaire de ce qui se passait. Celui-ci accourut auprès de la « princesse » et constata qu'il se trouvait bel et bien en présence de sa femme. Comme il n'était pas en droit de la renvoyer, la « princesse » continue à habiter l'hôtel, où elle sert « aux petits oignons ».



Qu'attend-elle ?
Qu'on la bourre de son cher

Cornetto

le tabac à fumer léger
mais savoureux.

WIEDMER FILS S.A.
MANUFACTURE DE TABACS.
WASEN 1/2

AU CINÉMA LUX
 Vendredi à 8 h. 15, Samedi à 8 h. 15, Dimanche, à 3 h. et 8 h. 15

Magnifique drame sentimental

EVANGELINE

avec DOLORÈS DEL RIO
 la pathétique interprète de „RAMONA“.

Grand succès de fou-rire

CHARLOT JOUE CARMEN

BROC - Grande Salle de l'Hôtel de Ville - BROC
 Dimanche 14 décembre 1930 Samedi 20 décembre 1930

Bureau: 14 h. et 19 h. 30. Samedi: 19 h. 30.
 Rideau: 14 h. 30 et 20 h. Rideau: 20 h.

Concert - Représentation

donné par la société de musique „La Lyre“ de Broc,
 avec le gracieux concours de quelques dames et demoiselles.

Direction: M. E. Lattion, professeur.

1^{re} partie: **Beau programme musical.**
 2^{me} partie: Pièce théâtrale en 3 actes.

« L'EXODE »
 de C. Amstein. 1608

PRIX DES PLACES: Réservées Fr. 2.20; 1^{res} 1.60; 2^{mes} 1.10.

Grande Salle de l'HOTEL DE VILLE
LA TOUR-DE-TRÈME

Dimanche 14 décembre, à 20 heures,

Grand loto-Soirée familière

organisé par la „CHORALE“

Superbes lots - Série surprise inédite.
 Invitation cordiale. 1597 Le Comité.

VILLARVOLARD
 Dimanche 14 décembre, à 15 h. et 20 h.

SÉANCES MUSICALES
 données par un groupement paroissial

Direction: Mlle M.-Th. HUWILER, professeur
 avec le gracieux concours de Mlle E. GEINOZ. 1611

Au Programme: Oeuvres de M. de Raube, Carlo Boller, Dalcroze, J. Bovet, etc

POUR LES FÊTES
Jules GEX, Bulle
 succ. d'Oswald GEX
 ancienne maison de vins

dispose toujours d'un choix important en

VINS VAUDOIS et VALAISANS
Vins rouges étrangers
 ouverts et en bouteilles.

Aigle, Grand-Perlé (crû vaudois mousse naturelle), Malessert, Châtelard, Dézaley, Villeneuve, Yvorne, Champagne, Asti. - Bourgogne, Mâcon, Moulin-à-Vent, Mercurey, Julienas, Santeney, Nuits.
 Caisses de 6, 8, 12, 30, 50, 60 bouteilles.

GROS LIQUEURS DÉTAIL
Téléphone 66.

Magasin de Modes
Jeanne Glasson
 (en face du Champ de Foire)
BULLE

DEUIL
 GRAND CHOIX

Voiles Bas noirs

POUR LES FÊTES
 Vous trouverez un magnifique choix de
 Sacs de dames dernière nouveauté et à des prix avantageux. - Cassettes en cuir et imitation. - Porte-musique. - Sacs d'école. - Portefeuilles. - Portemonnaies, etc., etc, chez

1499
J. REPOND, sellier BULLE

CADEAUX APPRÉCIÉS
 Gravures anciennes - Etains

Lampes portatives en bois sculpté,
 Tableaux en tous genres,
 Encadrements.

A. FELDER
 VOIR LES VITRINES

Vente juridique d'hôtel.
 L'Office des Faillites de la Gruyère vendra en deuxièmes enchères, au plus offrant, le **lundi 22 décembre prochain, dès 14 heures, à son bureau, château de Bulle, les art. 672, 673, 409, formant**

l'Hôtel de Jaman à Montbovon,
 comprenant: café, salle à manger, chambres meublées, jardins ombragés, et tout le mobilier d'exploitation.

Taxe cadastrale: fr. 60510. — 34-2 B
 L'Office des Faillites, Bulle.

RABAIS
 sur les

FEUTRES

M^{me} J. GLASSON
 - BULLE -

CABINET DENTAIRE
H. DOUSSE, Méd.-Dentiste
 Téléphone 42 - BULLE - Avenue de la Gare

Traitement et extractions sans douleur. 1922
 Travaux modernes. Prix modérés.

N'oubliez pas les petits oiseaux!

Mises de bois
 Mercredi 17 décembre prochain, la commune de MAULES exposera en vente par voie de mises publiques:

96 stères sapin
 quelques plantes et un certain nombre de lots de tas de nœuds et d'éclaircies, etc., préparés dans les forêts communales.

Rendez-vous des miseurs à **9 h. du matin, à la scierie.** 1585
 Maules, le 7 décembre 1930
 Secrétariat communal.

Une paire de ski
 neufs, pour débutants (e) 1618 B
à moitié prix.
 S'adresser W. BRANDT, serrurier, BULLE.

Transports funèbres
A. MURITH
 Société anonyme, GENÈVE

DÉPOT à **BULLE**
M. Louis PASQUIER, Magasin Promenade
 Téléphone 168.

Cierges, encens, braise-encens, huile pour le sanctuaire, mèches, rats de caves, fleurs artificielles.
CERCUEILS COURONNES

Succursale à Fribourg
 Magasins et bureaux: 20, Rue de Romont.

Dépôts dans le canton: P. 28-3 F.
ROMONT, CHATEL-SAINT-DENIS.

A vendre à bas prix
 MOTOS neuves, modèles 1930, „CALTHORPE“ et „NORTON“
 Vélos neufs et d'occasion.

RÉVISIONS et RÉPARATIONS
 d'autos, motos, vélos et toutes machines.

APPLICATIONS DES ROUEMENTS A BILLES
 SOUDURE AUTOGÈNE 41-2

ACCESSOIRES DIVERS pour autos, motos et vélos
 CHAINES A NEIGE - ACCUMULATEURS
 Stock complet des pneus „Firestone“.

GARAGE ET ATELIER MECANIQUE
BERSIER & MOOSER
 RUE DE VEVEY - BULLE - RU DE VEVEY

Vacherin garanti pour la fondue
 Beurre de table toujours frais
 Crème pour les fêtes
FROMAGE gras, mi-gras et maigre.

Marchandises de qualité. Prix modérés.
 Rabais par quantité. 18-1

LAITERIE MODERNE, BULLE
 et matin et soir au dépôt de l'Ecu.

GARÇON!!!
 Un „DIABLERETS“ et vous aurez un appétit de marque, sain, stomacal, dont vous ressentirez les effets bienfaisants. 227 L.

A LOUER
 jolie chambre meublée bien exposée au soleil.
 S'adresser à Paul MAYER, cordonnier, Bulle. 7144

Machines à coudre
 Reçu les 38
 Dernières nouveautés avec perfectionnements.
J. Gremaud, Bulle.

Travaux d'impression soignés à l'imprimerie du journal.

AU GRAND PASSAGE
 Place du TILLEUL et du CHEVAL-BLANC

Tissus et Confections
 Rabais sur tous les articles

10 %

Brunschwig Frères, Bulle.

22-3

es d'attente, personne
 es cris jetés, l'aviatrice,
 agnon, le capitaine Ed-
 la nage et réussit à ga-
 ppersonnel de la gare fut
 aide de pêcheurs, le ca-
 put être sauvé. L'appar-
 endommagé, a dû être
 la plage.

ète abyssin.
 neu les ras révoltés con-
 caoditou, raconte « Grin-
 riri les rassembla dans la
 gea leur soumission com-
 de toutes leurs préten-
 e. L'un d'eux refusa, et
 ait d'entraîner les au-
 hira ses vêtements, dé-
 table corps athlétique, et
 re, plus grand, en com-
 me détente souple de ses
 il fut d'un bond sur lui,
 ère. Un instant après,
 poussière et demandait

il le fit décapiter sur

vrai, dit-il, qu'un vrai
 ne doit jamais survivre

ermi le pouvoir de la
 elle le titre de Negus, qui
 d'intendant général, avec
 lle.

vieille blague.
 ais Sir Henry Rawlinson,
 chéologue de ce nom,
 ses mémoires. L'auteur
 es que son père se plai-
 dote que voici:
 t eu tellement de mal-
 décidé à en finir avec la
 es plus tard, un passant
 à un arbre par une
 rrait la taille.
 à ? lui demanda le pas-

ain de me pendre, répon-
 c mourir!
 parviendras jamais si tu
 tour de ton corps. Il faut
 e ton cou!
 songé, répliqua le déses-
 i je le faisais, je ne pour-

disait l'archéologue Raw-
 vieille blague que je con-
 ouverte dans un écrit cu-
 en datant d'au moins

de la femme.
 monsieur se présentait
 luxueux hôtels de Paris
 ecteur de l'établissement
 une princesse étrangère,
 ention de s'installer dans
 ta que la princesse voya-
 strict incognito et ne fe-
 nom qu'au ministre de

la princesse, le visage
 gagnait aussitôt l'apparte-
 sposition. Inutile de dire
 plus délicats lui furent

la noble étrangère con-
 e nombreuses personnes
 e qui firent, le matin et
 grueliques repas. Cepen-
 pris de soupçons, réso-
 mystère. Il se rendit donc
 e et la pria de bien vou-
 nom.

répondit l'interpellée, est
 aire de cet hôtel! Je suis
 sommes séparés depuis
 ai décidé de revendiquer
 maison de mon mari!
 en fut aussitôt aviser le
 e qui se passait. Celui-ci
 e la «princesse» et con-
 vait bel et bien en pré-
 e. Comme il n'était pas
 envoyer, la «princesse»
 er l'hôtel, où elle servie
 ons ».

Attend-elle?
 bourre de son cher
ornetto
 ac à fumer léger
 s savoureux.

DMER FILS S. A.
 ACTURE DE TABACS,
 WASEN VE

NOUVELLES

Grands soviétique.

...moignage nous parvient obtenu la libération de t. âgé de 60 ans et qui, retenu prisonnier par les eux années. M. Hankart chez lui, à Liège. Inter- qui paraît à peu près ces qu'il a endurées, a

z vous imaginer l'enfer tellement la Russie. Le éramblement, et, s'il ne t en raison des mitrail- tous les coins de la rue. » la faim, trop heureux luechures de femmes de lettres étaient ouvertes é plus de cent fois à la nt, on décida de m'in- Moscou et dans les es. Il m'était impossible il. Sans la Croix-Rouge, je serais mort de faim et

pour vous donner une e qui sévit là-bas, en connais deux ingénieurs ctuellement incarcérés qui n'ont commis d'au- recevoir des lettres de

CDOTE
et le paysan.

ait chargé un de ses pa- curer un moule de hê- ené quelques jours plus et sec, mais quand il pte, le pasteur fit une e. Le paysan estimait : vraiment exagéré. In- observations de l'ache- au contraire, avoir fait

sion prendre une tour- pasteur, se rappelant sa et pacifique, céda le et lui dit en posant les

en finir, Samuel, voilà e profitez si peu du pas- u'il faut bien que vous ine.

+

BRULHART-CURRAT,
is BRULHART, à Fri-
VILLEDIEU, à Vieil-
AILLARD et sa fille, à
PYTHOUD, à Lessoc ;
LHART à Bulle, Ge-
LLOUD, à Bulle, CUR-
RABOUD, à Grandvil-
parentes et alliées ont
de faire part de la perte
iennement d'éprouver par

Charles Brulhart
ux, frère, oncle, cousin,
mbre, à l'âge de 58 ans,
ours de la religion.
ra lieu lundi 15 décem-
1626 B

I. P.
de lettre de faire-part.

on de la Compas-
se de secours et de
emins de fer Elec-
ruière ont le grand
t du décès de

Charles Brulhart
comptable.

nt aura lieu à Bulle,
e, à 10 heures. 1628

dame **REGAZZONI-**
bien vivement toutes les
ont témoigné de la sympa-
tiétés de leur cher petit

RALD 1624

La population du Japon.

Le recensement qui a eu lieu au mois d'octobre indique que le Japon compte 64 millions 447 mille habitants, soit une augmentation de 4.017.000 par rapport au recensement de 1925. La densité de la population est actuellement de 169 habitants par km².

L'homme le plus vieux de France

Un Auvergnat de la montagne d'Ardes, Pierre Champeix, de Fontvieille, commune de Saint-Alyres-es-Montagne, a 106 ans révolus. Il a eu six enfants, six garçons, dont trois sont vivants et demeurés à la terre, qui ont eux-mêmes 10, 7 et 13 enfants. Quatre générations vivent sous son toit.

M. Champeix est l'homme le plus vieux de France.

Un fils prodigue.

La police de sûreté de La Chau-de-Fonds arrêta, l'autre jour, trois individus louches qui dépensaient sans compter, buvant force champagne. On crut qu'il s'agissait de voleurs.

Mais on dut relâcher les trois gaillards. L'un d'eux « liquidait » l'argent que son père lui avait remis pour faire la paie aux ouvriers.

Mot de la fin.

La revanche du curé.

Un paysan apporte une poule à son curé. Le curé l'invite à sa table. Huit jours après, c'est un autre paysan qui se présente à la cure, mais, cette fois, les mains vides.

— Qui êtes-vous et que voulez-vous ?
— Monsieur le curé, je suis le frère de l'homme qui vous a porté une poule.
— Asseyez-vous.

Il en arriva ainsi toute une kyrielle, des cousins, des voisins, etc... qui venaient chaque jour manger la soupe au presbytère, si bien qu'à la fin le curé, impatienté, fit servir par sa bonne au dernier visiteur, qui n'était autre « qu'un parent du cousin du neveu du beau-frère de l'homme à la poule » une large écuelle d'eau chaude. Il fit la grimace.

— Qu'est-ce, dit-il à la bonne ?
— C'est le parent du cousin du neveu du beau-frère du bouillon de la poule !



Avec cette marque

vous ferez du bon et rapide travail au chantier, à la forêt

Exigez-la
Tout bon fournisseur la tient



CERCUEILS en tous genres
CORONNES le plus gr^d choix
Prix très modérés. - Tous articles pr le culte catholique.
Se recommander, 20-49
Simon MARMY
Grand'rue - BULLE

A vendre

en Gruyère plusieurs domaines de toute contenance, à des conditions avantageuses et facilités de paiement, ainsi que **immobles** locaux, commerciaux et scieries. Pour tous renseignements, s'adresser à l'**Etude du notaire Doussa, à Bulle, Hôtel de Ville, 2^{me} étage**, et pour visiter à **M. Séverin Aoby, à Bulle.**

En vue de **séjour**, famille à l'année

cherche à louer petit appartement très propre et indépendant, situé en Gruyère.
Faire offres par écrit sous P. 1381 B. à Publicitas Bulle.

JEUNE FILLE possédant certificat, **CHERCHE PLACE dans un magasin.** Entrée à convenir.
S'adresser à Publicitas Bulle, sous P. 7148 B.

Noël

Nouvel-An

Magnifique choix d'articles pour cadeaux.

Coupes et Corbeilles à fruits — Boîtes à biscuits
Plats à gâteaux et hors d'œuvre
Jardinières et cache-pots
Services à thé ou café - à liqueurs, nickelés et argentés.
Pelles à tartes - Cuillères à crème - Cuillères à moka - Fourchettes à pâtisserie - Passoires dans éerin satin - Services de table - Couteaux inoxydables
Services à dîner - à déjeuner - à thé - à café noir, porcelaine fine.
Services à vin - malaga - liqueurs, en cristal.

L. GAPANY-MORAND

- BULLE -

Liqueurs fines en bouteilles — Grande Gruyère
Vins blancs et rouges en bouteilles.
ASTI — CHAMPAGNE 1623

Dimanche 14 décembre, dès 10 1/2 heures, à l'HOTEL DU TONNELIER CONCERT-APÉRITIF

donné par les "SÉRÉNADIENS". 1617



R. PEYRAUD

Médecin-Dentiste diplômé, BULLE

de retour de service militaire a repris ses consultations.

OCCASION A VENDRE

un beau clapier presque neuf et une POUSSETTE ANGLAISE.
S'adresser à **M. STUDEMANN, Broc.** 1610

A louer

dès 1931, les **pâturages** des "Troncs", "Levan- chy" et "Perrottaz", vallée de l'Hongrin. 1587
Offres jusqu'au **20 décembre, à M. L. DESPOND, à Bulle.**

Vente de bois.

L'Etat de Fribourg met en vente par voie de soumission, dans la forêt cantonale du **Châtelard :**

50 plantes cubant environ 70 m³.

Pour voir le bois, s'adresser au **forestier-chef ULDRY, au Châtelard.**
Les soumissions sont à envoyer au soussigné **jusqu'au samedi 20 décembre, à 18 heures.**
L'inspecteur des forêts du V^{me} arrondissement : **R. GOTTRAU.** 1612

JEUNE FILLE connaissant le service

cherche place de sommière dans bon café, de préférence à Bulle ou à Broc.
S'adresser à Publicitas Bulle, sous P. 7147 B.

Un lot de **Descentes de lit** vient d'arriver.

Belles occasions de Fr. 5.- à 35.-
COUVERTURES mi-laine et pure laine, et pour lits d'enfants.
A. WIDMER-BLAIN - BULLE - 20-5

Demoiselle CHERCHE A LOUER

chambre non meublée si possible indépendante, de préférence dans la Grand'rue.
Adresser offres à Publicitas, Bulle, sous P. 1621 B.

ATTENTION ! A VENDRE

superbe voiture "Oldsmobile", conduite intérieure, en parfait état.
Prix : fr. 3.200.-
A la même adresse, on demande pour entrée de suite, un **apprenti mécanicien**
E. MEYER, Atelier de réparation du Garage Moderne, Bulle. 1622

On cherche jeune homme

de 16 à 17 ans, sachant si possible un peu traire.
S'adresser à Publicitas Bulle, sous P. 1625 B.



PHARMACIE d'OFFICE
Dimanche 14 décembre
PHARMACIE du CHEVAL-BLANC

Vous pouvez offrir le cadeau le plus désiré

en profitant de l'opportunité de nos conditions de crédit exceptionnellement avantageuses, et du choix de nos réputés modèles:

- 514 depuis Fr. 5,650
- 521 » » 9,300
- 525 » » 11,650

Renseignements et catalogues sur demande



S. A. pour le Commerce des Automobiles FIAT en Suisse
Route de Lyon - GENÈVE - Route de Lyon

Fiat Automobil Handels A.-G. für die Schweiz ZURICH, Utoquai 47

LUTHY - BULLE Garage Moderne

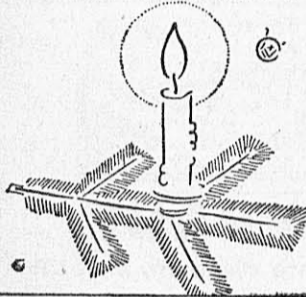
Agence cantonale SPICHER & Cie, Fribourg.

JURIENS, Romont.

Etrennes!

Lorsque la santé cloche, une boîte d'Ovomaltine est la plus appréciée des étrennes.

En vente partout en boîtes à frs. 2.25 et frs. 4.25.
Dr. A. WANDER S.-A., BERNE



B 145

Agriculteurs !

Drèches de malt séchées

Fourrage excellent et bon marché pour gros bétail et porcs. Pousse à la production du lait, favorise l'engraissement. 110-3 F
Sont livrées par toutes quantités par la

Brasserie du Cardinal, Fribourg.

Demandez offres, analyses et échantillons.

On demande

pour l'entretien d'un ménage de 4 personnes,

une servante

capable. Vie de famille; salaire selon entente de suite, chez M. E. Bochud, à Posieux. 1592

A LOUER

chambres meublées chauffables, chez Mme Jeanne GLASSON, Bulle.

POUR LES FÊTES:

Beau choix de Montres pr Dames et Messieurs. Envoi à choix. 63-3 C.

Jean MATHEZ, Loge, 5 LA CHAUX-DE-FONDS.

Grand choix de GRAMOPHONES

au prix de fabrique. Bel assortiment de DISQUES NOUVEAUX Audition gratuite. 33-2

Jos. GREMAUD, Bulle.

Magasin ACKERMANN E. PASQUIER-DUBAS succ.

Calendriers profanes et religieux.

Almanachs divers

Agendas de poches

Sous-mains, Cartes de Noël et Nouvel-An.

Calendriers

NOËL NOËL

LE PLUS BEAU CHOIX EN

JEUX - JOUETS

Livres pour enfants

Articles pour Crèches et Arbres de Noël.

PAPIER ROCHER - BOUGIES - FUSÉES

MAGASIN ACKERMANN

E. PASQUIER-DUBAS

successeur 15-3

Grand'rue, 40 - BULLE - 40, Grand'rue

Théâtre à Marsens

Grande Salle de la Croix-Blanche

le 14 décembre, à 3 h. et à 8 h.

LE MIRACLE DES FUSEAUX

LA FARCE DU CUVIER

LE REMÈDE A BELET

DUOS CHANTS

PRIX DES PLACES: Fr. 2.-, 1.50, 1.-.

Enfants 50 cent. 1587

SERVICE D'AUTOBUS: Départ de Marsens, 6 h. 16.

Service spécial: Départ de Bulle, 7 h. 30.

Départ de Marsens, 11 h. 15.

Achetez les timbres

PRO JUVENTUTE

Valables pour tous les pays jusqu'à fin mai 1931.

Le bénéfice net est consacré entièrement pour l'enfance libérée des écoles. 1488

En vente jusqu'à fin décembre, dans les librairies de la place

Terrain à vendre à Vaulruz.

On offre à vendre, par voie de soumission,

4663 m2 de pré, sis à Vaulruz.

Pour renseignements s'adresser en l'Étude de A. YERLY, notaire à Bulle, où les soumissions peuvent être déposées jusqu'à jeudi 18 courant. 1568

P. O. A. YERLY, not.

IMPRIMERIE Alph. GLASSON, BULLE

Exécution prompte et soignée

de

tous travaux d'impression.

- - Prix défiant toute concurrence. - -

Edition de „LA GRUYÈRE“

l'organe le plus répandu dans la région, garantissant une publicité de 1^{er} ordre.

Abonnement annuel: 9 Fr., payable d'avance.